
 **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 11 mai 2009,

Le Groupe Caisse d'Épargne prend acte de la sanction du CONI (Comitato Olimpico Nazionale Italiano) à l'encontre d'Alejandro Valverde.

Le Groupe Caisse d'Épargne rappelle que cette affaire concerne des faits antérieurs à 2005, date de l'engagement du Groupe auprès de l'équipe cycliste professionnelle Abarca, et du recrutement d'Alejandro Valverde dans cette formation.

Dans l'attente de la décision définitive du TAS (Tribunal Arbitral du Sport) qui marquera un point final à cette procédure, le Groupe Caisse d'Épargne, qui a toujours considéré que le respect des règles prévalait sur les résultats, renouvelle toute sa confiance et son soutien à son équipe.

Contacts Presse :

Marc Cogrel – Tél.: 01 58 40 47 81
Christine Françoise – Tél.: 01 58 40 46 57
e-mail : presse@cnce.caisse-epargne.fr

Maxime Decitre - Tél : 01 42 56 60 60

e-mail : mdecitre@relationpresse.com

www.groupe.caisse-epargne.com